

DEC22212DAJ

**Décision du 28 février 2022 portant prolongation du mandat de M. Marc DECONCHAT en qualité de
Chef de Département adjoint du Département ACT**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de
Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 22 février 2018 portant nomination de M. Marc DECONCHAT en qualité de Chef de Département adjoint
du Département ACT pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} mars 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-03) fixant la liste et les missions des départements de recherche
de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 24 septembre 2020 portant nomination de M. Christophe SOULARD en qualité de Chef du Département
ACT pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} octobre 2020,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} mars 2022 et jusqu'au 31 août 2022, M. Marc DECONCHAT, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est
prolongé dans ses fonctions de Chef de Département adjoint du Département ACT.

Fait à Paris, le 28 février 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

